

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Délégations Chasse - Pêche - Forêt - Subventions aux associations - Première répartition 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer aux associations figurant en annexe du rapport, un montant total de subventions en fonctionnement de 39.300 € pour la délégation Chasse, 52 000 € pour la délégation Pêche et 23 500 € pour la délégation Forêt et de 35 875 € pour la délégation Pêche en investissement ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou supérieur à 23 000 €, une convention de partenariat conforme aux conventions-types prévues à cet effet ;

Les dépenses globales, soit 114 800 € en fonctionnement et 35 875 € en investissement seront prélevées sur les crédits mis à disposition au titre de l'exercice 2016, chapitres 65 et 204.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée